



NOUVEAUTÉ

Paiement par débit maintenant offert au bureau municipal



Un nouveau mode de paiement s'ajoute pour mieux vous servir !



À compter du 1er mai 2025, vous pouvez désormais payer vos factures municipales directement par carte de débit au comptoir de l'hôtel de ville.

Rappel - modes de paiement acceptés :

- Chèque
- Paiement en ligne (institutions financières participantes)
- Paiement par carte de débit au bureau municipal **(nouveau!)**